

Maître Sophie HUCHON
Avocat au Barreau d'ANGERS

3 Rue des Arènes
49100 ANGERS

Tél : 06.18.60.25.76
avocat@sophie-huchon.fr

LISTE DES PIÈCES POUR UN DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

- Photocopie Recto/Verso de votre pièce d'identité
- Photocopie du livret de famille (y compris les deux pages vierges suivant le dernier enfant)
- Copie de la CARTE VITALE
- Le cas échéant, justificatif des allocations familiales (avec n° d'allocataire)
- Copie du contrat de mariage (si un tel acte a été rédigé)
- Copie de votre dernier avis d'imposition
- Copie des trois derniers bulletins de salaire (ou relevés de situation ASSEDIC) (+ éventuellement celui du 13ème mois –décembre- le cas échéant.)
- Quittance de loyer ou Facture EDF/ Téléphone de moins de 3 mois + attestation d'hébergement de la personne qui vous héberge avec copie de sa pièce d'identité
- Tableau de ressources et de charges complété
- Copie des contrats de prêts
- Copie des tableaux d'amortissement des prêts
- Copie de la carte grise des véhicules automobiles
- L'acte liquidatif ou la convention d'indivision établie par Notaire concernant votre bien immobilier et votre patrimoine, le cas échéant.
- Consentement préalable à la réception de LRAR électronique daté et signé
- Le cas échéant, déclaration sur l'honneur en cas de prestation compensatoire
- En cas de mariage à l'étranger, une transcription de votre acte de mariage par le Service Central d'Etat Civil de Nantes est également nécessaire
- Copie intégrale (en original) de votre acte de mariage datant de moins de trois mois
- Copie intégrale (original) des actes de naissance des deux époux datant de moins de trois mois
- Copie intégrale (en original) des actes de naissance des enfants datant de moins de trois mois
- Formulaire d'information des enfants mineurs le cas échéant

**LISTE DES PIÈCES POUR UNE CONVENTION PARENTALE OU UNE AUDIENCE DEVANT LE
JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES**

- Photocopie Recto/Verso de votre pièce d'identité
- Photocopie du livret de famille (y compris les deux pages vierges suivant le dernier enfant)
- Le cas échéant, justificatif des allocations familiales (avec n° d'allocataire)
- Copie de votre dernier avis d'imposition
- Copie des trois derniers bulletins de salaire (ou relevés de situation ASSEDIC) (+ éventuellement celui du 13ème mois –décembre- le cas échéant.)
- Quittance de loyer ou Facture EDF/ Téléphone de moins de 3 mois + attestation d'hébergement de la personne qui vous héberge avec copie de sa pièce d'identité
- Tableau de ressources et de charges complété
- Copie des tableaux d'amortissement des prêts
- Copie intégrale (original) de votre acte de naissance datant de moins de trois mois
- Copie intégrale (en original) des actes de naissance des enfants datant de moins de trois mois
- Formulaire d'information des enfants mineurs

Attention : chaque situation étant différente, il est possible que d'autres documents vous soient demandés.

Note importante

Les pièces peuvent être déposées au cabinet ou transmises par mail au format PDF.

Les pièces au format JPEG ne peuvent être exploitées par mail. Si vous ne disposez pas de scan pour transmettre les pièces, il existe des applications mobiles gratuites pour convertir les photos en PDF.